



RÉGIME COMMUN D'ASSURANCE MALADIE  
DES INSTITUTIONS DE L'U.E.

Ref. Ares(2017)285009 - 19/01/2017

Décompte n° 213 page 1 de 2

Serge CRUTZEN

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

du 09/01/2017

Votre demande de type **NORMAL**

Remboursement de type **NORMAL**

N° Personnel 149217

BUREAU LIQUIDATEUR DE BRUXELLES

Référence scanner 170109.100516

N° Liste 10007272 du 18/01/2017

Date des prestations	Nature des prestations	Nbre de prestations	Montant maximal remboursable en EUR	Pays des prestations	Montant payé en devise	Montant converti en EUR	Montant remboursé par le RCAM en EUR	Montant à charge de l'assuré en EUR	Exclus de l'Article 72§3	
<b>Serge CRUTZEN</b>										
09/12/2016	902-Prestat./produits non prescrits	3	0,00	B	135,00 EUR	135,00	0,00	135,00	135,00	
<i>PNB Prescription medicale datee de plus de 6 mois avant le 1er jour de traitement</i>										
						EUR	EUR	EUR		
						<b>Total</b>	<b>135,00</b>	<b>0,00</b>	<b>135,00</b>	

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Total à charge du RCAM 0,00

À payer la somme de 0,00

Somme à convertir en EUR au taux de N/A au N/A

Montant à payer sur le compte n° N/A

INFORMATIONS GÉNÉRALES

QUI CONTACTER?

+32 (0)2 2997777 - <https://ec.europa.eu/pmo/contact/en/form/19>

AFIN D'OPTIMISER LE TRAITEMENT DE VOS DEMANDES, NOUS VOUS RAPPELONS QU'IL EST IMPORTANT DE RESPECTER LES CONSIGNES SUIVANTES:

- . NE PAS AGRAFER VOS DOCUMENTS. LES RELIER AVEC DES TROMBONES
- . ENVOYER UNE DEMANDE PAR ENVELOPPE OU GROUPEZ VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES PAR FORMULAIRE
- . MENTIONNER VOTRE NUMÉRO PERSONNEL SUR CHAQUE DOCUMENT ENVOYÉ
- . NUMÉROTÉER VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES
- . **SIGNER VOS DEMANDES**

Personnel de la Commission, Agences exécutives

[http://myintracomm.ec.europa.eu/hr\\_admin/fr/sickness\\_insurance/Pages/index.aspx](http://myintracomm.ec.europa.eu/hr_admin/fr/sickness_insurance/Pages/index.aspx)

Délégations; Office des Publications; Personnel à la retraite, détaché ou en CCP

[https://myintracomm-ext.ec.europa.eu/hr\\_admin/fr/sickness\\_insurance/Pages/index.aspx](https://myintracomm-ext.ec.europa.eu/hr_admin/fr/sickness_insurance/Pages/index.aspx)

Autres Institutions de l'UE et autres Agences

[http://myintracomm.ec.testa.eu/hr\\_admin/fr/sickness\\_insurance/Pages/index.aspx](http://myintracomm.ec.testa.eu/hr_admin/fr/sickness_insurance/Pages/index.aspx)

Si vous estimez qu'une erreur s'est glissée dans ce décompte, veuillez renvoyer vos observations sur une copie de celui-ci à votre bureau liquidateur.

Si, à la suite de ce contact, vous souhaitez néanmoins introduire une réclamation, votre attention est attirée sur les procédures à suivre et les délais impartis pour son introduction (art. 90 par.2 du Statut)

Serge CRUTZEN  
RUELLE MASSIN 97A  
4845 SART  
Belgique